Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 42 (1913)

Heft: 15

Rubrik: Société d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

années d'études. Pour entrer en 1re année, les élèves doivent être âgées de 15 ans et justifier d'au moins deux ans d'études secondaires. L'admission des nouvelles élèves en 2me et 3me années est prononcée à la suite d'un examen destiné à prouver qu'elles ont les connaissances requises pour suivre avec fruit la classe qu'elles veulent fréquenter. Les élèves que leur âge ou l'insuffisance de leurs connaissances empêchent d'entrer directement en 1re année peuvent suivre les cours de l'année préparatoire. Toutefois, elles doivent être âgées de 14 ans. L'année scolaire commence au début d'octobre et se termine dans les derniers jours de juillet. En outre, les cours sont interrompus du 24 décembre au 3 janvier, ainsi que pendant la quinzaine de Pâques. Pour l'envoi des programmes, contenant le plan des études, les conditions d'admission et le règlement intérieur de l'Ecole, ainsi que pour tous les renseignements concernant l'Internat, on peut s'adresser soit à la Direction de l'Ecole Supérieure et Cantonale de Commerce pour les jeunes filles, soit à l'Institut Sainte-Ursule, à Fribourg (Suisse).

Cours normal de gymnastique pour filles (28 juillet-9 août 1913) à Payerne. — Ce cours qui a compté 32 participantes et participants a été dirigé par MM. Hartmann, professeur de gymnastique à l'Ecole normale des jeunes filles de Lausanne, et Guinand, professeur à Locarno. La participation par cantons se répartit comme suit : Vaud 14, Berne 4, Genève 3, Tessin 3, Neuchâtel 2, Zurich 2, Fribourg 2, Grisons 1, Lucerne 1. Le programme d'étude comportait les exercices de gymnastique utiles à pratiquer dans les cours inférieurs et moyens des écoles de filles. La journée de travail comprenait 7 heures d'exercices tantôt dirigés par les directeurs de cours, tantôt par les participants eux-mêmes. Les participants fribourgeois étaient : Mlle Lucy Perrier, maîtresse de gymnastique aux Ecoles primaires de Fribourg, et M. Alfred Brasey, instituteur à Estavayer-le-Lac. Il est regrettable que ces cours indispensables au perfectionnement de l'enseignement de la gymnastique scolaire ne soient pas suivis par un nombre plus considérable de maîtres et maîtresses d'école de notre canton. A. B.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

Pour donner suite à la discussion intervenue lors de la réunion cantonale du 3 juillet dernier, le comité de la Société

fribourgeoise d'Education prie les conférences d'arrondissements de faire part de leurs desiderata à propos de l'idée émise de remplacer l'assemblée de 1914 par une visite collective à l'Exposition nationale de Berne.

Les conférences sont également invitées à exprimer leur manière de voir au sujet du projet de revision des statuts de notre Société.

Ces communications seront adressées, d'ici au 1er janvier prochain, à Monsieur l'inspecteur Bonfils, président de la Société pour l'exercice 1914.

Le comité de cette Société a décidé de mettre à l'étude le sujet suivant pour l'assemblée de 1914 : « Rôle du dessin dans l'enseignement des diverses branches du programme primaire. »

Voici le canevas selon lequel il sera traité :

I. *Le dessin au service de l'enseignement du maître.* — Les croquis au tableau noir comme procédé d'intuition. Branches qui le réclament ou en peuvent user. Les maîtres sont priés d'apporter spécialement le résultat de leurs expériences dans l'emploi du dessin pour illustrer leurs leçons. — Les collections de dessins exécutés sur du papier ou du carton et conservés dans le musée scolaire. Quels dessins ont été exécutés par nos instituteurs pour nos classes ? — Formation des maîtres en vue d'une meilleure utilisation du croquis rapide au tableau noir.

II. *Le dessin comme moyen d'expression de l'élève.* — Le dessin répond à un besoin naturel de l'enfant ; il lui est connaturel. Utilisation scolaire de cette tendance. — Le dessin libre comme moyen d'expression, comme « composition » à l'école enfantine et aux cours inférieurs. — Les rédactions illustrées. — Les observations dessinées. — Le dessin comme moyen de contrôle et dans la récitation des leçons par l'écolier. — Utilisation du dessin de l'élève dans les diverses branches ; expériences faites par les maîtres dans leurs classes respectives. — Les conditions du matériel scolaire, les améliorations à y apporter, en vue d'une fructueuse et pratique utilisation du dessin dans nos classes.

III. *Le dessin à l'école primaire comme moyen d'éducation : a)* générale ; *b)* professionnelle. — Relations possibles entre les leçons de dessin et les autres branches du programme primaire ; la concentration. — Conclusions.

Fribourg, le 12 août 1913. LE BUREAU DU COMITÉ.